



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MANCHE  
SCPPAT - BECP

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
PRÉSENTÉE PAR LA S.N.C. SOCIÉTÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON  
POUR L'EXPLOITATION D'UN ATELIER DE FABRICATION DE PRODUITS  
DE MAROQUINERIE A JUILLEY

Par arrêté préfectoral en date du **07 MARS 2019** il a été prescrit, conformément aux dispositions du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la par la S.N.C. SOCIÉTÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON (SALV), dont le siège social est situé 2 rue du Pont Neuf à Paris (75034), pour l'exploitation d'un atelier de fabrication de produits de maroquinerie au lieu-dit « la Lande Martel » à JUILLEY. La demande d'autorisation concerne les activités figurant à la nomenclature des installations classées soumises à autorisation sous la rubrique n° 2360-1 et à déclaration sous les rubriques n° 2355, 2563-2, 2910-A2, 2940-2b et 4718-2b et à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumise à déclaration sous la rubrique 2.1.5.0-2.

Des informations peuvent être sollicitées auprès de M. Samuel CORDONNIER, responsable QHSE de la Société des Ateliers Louis Vuitton, 4 route de la Baie – 50220 Juilley ou par mail à [samuel.cordonnier@louisvuitton.com](mailto:samuel.cordonnier@louisvuitton.com) ou par téléphone au 06 98 66 47 9. Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique).

La décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale ainsi que l'étude d'incidence environnementale figurent parmi les pièces du dossier mis à disposition du public pendant l'enquête.

Cette enquête d'une durée de 15 jours se déroulera du **MARDI 2 AVRIL 2019** (heure d'ouverture de l'enquête à 10 h) au **MARDI 16 AVRIL 2019** inclus (heure de clôture de l'enquête à 12 h), en mairie de JUILLEY, où le dossier sera déposé et pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture au public, (à titre indicatif le lundi de 9 h 00 à 12 h 30, le mardi de 9 h 00 à 13 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 15). Il sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (bureau de l'environnement et de la concertation publique) et sur le site internet d'enquête publique suivant : <https://www.registredemat.fr/atelierslouisvuitton>

M. Jean-Pierre LEGRAND, receveur municipal à la retraite est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de JUILLEY le :

- mardi 2 avril 2019 de 10 h 00 à 12 h 00,
- mardi 16 avril 2019 de 10 h 00 à 12 h 00

pour recevoir toutes observations, propositions sur le projet. Celles-ci pourront également être adressées :

- par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de JUILLEY et seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique, sur un registre dématérialisé, sur le site internet ci-après <https://www.registredemat.fr/atelierslouisvuitton> où elles resteront accessibles pendant toute la durée de l'enquête,
- par courrier électronique à l'adresse [pref-ep-atelierslouisvuitton@manche.gouv.fr](mailto:pref-ep-atelierslouisvuitton@manche.gouv.fr) et seront consultables après leur réception sur le site internet du registre dématérialisé.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles consignées dans le registre papier tenu à la disposition du public en mairie de Juilley seront consultables dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État dans la Manche [www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis](http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis), pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Juilley ainsi qu'à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique) et sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche [www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis](http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis)

L'autorisation environnementale ou son refus sera pris par arrêté du préfet de la Manche.

Pour le Préfet  
La Cheffe de service

Véronique NAEL

BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : [prefecture@manche.gouv.fr](mailto:prefecture@manche.gouv.fr)  
Heures d'accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi (bureau des migrations et de l'intégration) : de 8 h 30 à 12 h 30  
[www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr)

Accueil général ouvert les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00